

Délibération 2023/27

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PERET**

Séance du 7 avril 2023

Date de la convocation : 03/04/2023
Date d'affichage : 03/04/2023
Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 14
Nombre de membres votants par procuration : 0
Nombre de membres ayant pris part à la délibération : 14
POUR : 14 CONTRE : 0 ABSTENTION : 0

Objet de la délibération : VOTE BUDGET COMMUNE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le sept avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle du conseil municipal, sous la présidence de Mme I. SILHOL.

Président : I.SILHOL

Présents : Magalie BILHAC, Éric BONAFE, Bruno CASTES, Bernadette DEL-ROX, Grégory GUIZIOU, Muriel HUGOL, Stéphanie JEUNET, Patrick LOUX, Christine NOHARET, Sébastien SILHOL, Pauline SOULAIROL, Christophe VIDAL, Dominique ZARAGOZA

Absents votants par procuration : /

Absents excusés : Estelle BONNIOL,

Quorum : 14/15

Monsieur Bruno CASTES est élu secrétaire.

Exposé :

Le Conseil municipal doit se prononcer sur le vote du budget 2023 de la commune.
Celui-ci s'établit :

	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		242 566.42	58 684.27	
Vote	1 105.000.00	862 433.58	806 715.73	885 400.00
Reste à réaliser			81 000.00	61 000.00
Total	1 105 000.00	1 105 000.00	946 400.00	946 400.00

Décision :

Le Conseil Municipal,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame le Maire, et après en avoir délibéré,

DECIDE d'approuver le budget 2023 de la commune.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Le Maire, Isabelle SILHOL

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture
Et publication ou notification le

Sous-Préfecture de LODEVE
Date de réception de l'AR: 13/04/2023
034-213401979-20230407-DE_2023_027_2-DE

